

# COMMENT SE CONNECTER A SON ESPACE ?

MAJ du 04/08/2022



# Comment faire pour... ?

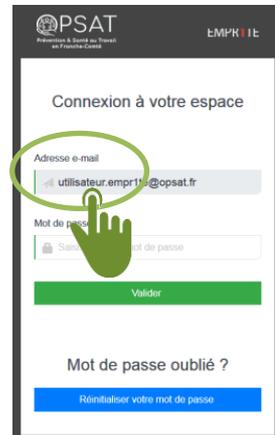
	<b>Je suis déjà utilisateur d'EMPR1TE</b>	<b>Je suis nouvel utilisateur d'EMPR1TE</b>
<b>Me connecter à mon espace ?</b>	Je me connecte en renseignant mon adresse mail et mon mot de passe	Je crée mon espace à l'aide du code adhérent et du n°télédéclarant
<b>Ajouter une nouvelle entreprise à mon espace ?</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Je me connecte en renseignant mon adresse mail et mon mot de passe</li><li>2. J'ajoute une nouvelle entreprise à l'aide du code adhérent et n° télédéclarant</li></ol>	/
<b>Ajouter un nouvel utilisateur à mon espace ?</b>	Le nouvel utilisateur crée son espace à l'aide du code adhérent et du n°télédéclarant	/

# Déjà utilisateur d'EMPR1TE, comment me connecter ?

1



2



3



▶ Connectez-vous sur [www.opsat.fr](http://www.opsat.fr) puis cliquez sur « Mon espace » et « Accéder à mon espace EMPR1TE »

OU

▶ Connectez-vous directement sur [www.empr1te.org](http://www.empr1te.org)

▶ Entrez votre e-mail et votre mot de passe

▶ Sélectionnez une entreprise et cliquez sur « Valider »

# Nouvel utilisateur d'EMPR1TE, comment me connecter ? (1/2)

1



► Connectez-vous sur [www.opsat.fr](http://www.opsat.fr) puis cliquez sur « Mon espace » et « Accéder à mon espace EMPR1TE »

OU

► Connectez-vous directement sur [www.empr1te.org](http://www.empr1te.org)

2



► Cliquez sur « Se connecter avec son code adhérent »

# Nouvel utilisateur d'EMPR1TE, comment me connecter ? (2/2)

3

Entrez votre code adhérent et N° télédéclarant

Code adhérent

Saisissez

N° télédéclarant

Saisissez votre n° télédéclarant

Valider

Code adhérent et/ou n° télédéclarant perdus ?

Contactez l'OPSAT : [serviceadherents@opsat.fr](mailto:serviceadherents@opsat.fr)

- ▶ Entrez votre code adhérent et N° télédéclarant, que vous trouverez sur le courrier postal d'OPSAT
- ▶ Saisissez ensuite votre nom, prénom, fonction et e-mail

4

**Votre compte Empr1te**  
Bonjour Brigitte MARTIN,

Votre compte utilisateur sur Empr1te a été créé.

Vous trouverez ci-dessous vos identifiants pour vous connecter à Empr1te :

- . Login : [brigitte.martin@entreprise.com](mailto:brigitte.martin@entreprise.com)
- . Mot de passe : 123a456b

Si vous n'êtes pas à l'origine de cette action, veuillez prendre contact avec le service de l'OPSAT.

- ▶ Le mot de passe vous est ensuite transmis par mail
- ▶ Connectez vous à l'aide de votre e-mail et du mot de passe

# Comment ajouter une nouvelle entreprise à mon espace ? (1/3)

1



► Connectez-vous sur [www.opsat.fr](http://www.opsat.fr) puis cliquez sur « Mon espace » et « Accéder à mon espace EMPR1TE »

OU

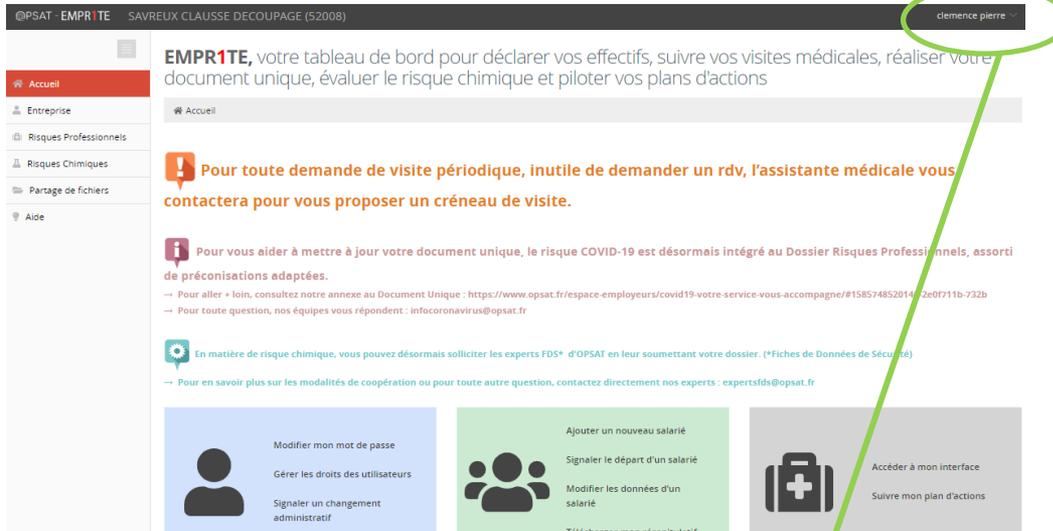
► Connectez-vous directement sur [www.empr1te.org](http://www.empr1te.org)

2

► Entrez votre e-mail et votre mot de passe

# Comment ajouter une nouvelle entreprise à mon espace ? (2/3)

3



▶ Vous arrivez sur la page d'accueil de votre espace EMPR1TE

4



▶ Cliquez sur votre prénom/nom en haut à droite de l'écran dans le bandeau noir  
▶ Puis sur « retourner à la sélection »

# Comment ajouter une nouvelle entreprise à mon espace ? (3/3)

5

PSAT  
Prévention & Santé au Travail  
en Franche-Comté

EMPRITE

Sélectionnez une entreprise

ENTREPRISE 1 (T00001)

Valider

Ajouter une nouvelle entreprise

▶ Cliquez sur « Ajouter une nouvelle entreprise »

6

PSAT  
Prévention & Santé au Travail  
en Franche-Comté

EMPRITE

Entrez votre code adhérent et N° télédéclarant

Code adhérent

Saisissez votre code adhérent

N° télédéclarant

Saisissez votre n° télédéclarant

Valider

Code adhérent et/ou n° télédéclarant perdus ?

Contactez l'OPSAT : serviceadherents@opsat.fr

ENTREPRISE A  
Grande rue  
25462 ETUPES

Déjà, le 18 décembre 2018

À l'occasion de la déclaration d'effectifs 2018, vous avez été informés de la mise en place de nouveaux portails adhérents d'EMPRITE afin d'être en conformité avec les différents textes réglementaires publiés dans le cadre de la loi Travail, et plus particulièrement, le décret 2018-088 du 17 décembre 2018 et modification de la Mésure de Travail.

Lors de la campagne 2018, certains d'entre vous ont pu rencontrer des difficultés. Nous avons tenu compte de ces difficultés et des différentes remarques qui nous ont été faites. C'est pourquoi, le système d'identification a été amélioré afin que l'ergonomie et la facilité d'accès à certaines opérations.

PSAT propose ainsi à l'échelle de son territoire de disposer d'un espace numérique de déclaration dédié, et d'un tableau de bord pour gérer vos démarches administratives (document unique, diagnostics pénalités, évaluation du risque chronique, suivi des plans d'actions).

La déclaration annuelle des effectifs, des postes et des risques professionnels assure une obligation réglementaire pour tout employeur, mais vous pouvez nous envoyer pour nous accompagner au mieux dans cette opération.

Changer de déclaration de vos effectifs en décembre de 7 janvier 2019 au 28 février 2019.

Vous pouvez accéder au portail via votre site internet : <https://opsat.fr>, et cliquer sur « Déclarer votre effectif » dans les actualités de votre territoire.

Vous pouvez aussi contacter avec le compte utilisateur créé en 2018 (adresse mail et mot de passe).

À défaut, vous pouvez créer un nouveau utilisateur via le bouton « Créer un compte adhérent » dans votre espace adhérent.

Code adhérent : XXXXX  
N° télédéclarant : XXXXXXXXXXXXX

Lors de la déclaration de vos effectifs, vous pouvez télécharger une notice d'utilisation de nos nouveaux portails de déclaration de vos effectifs et de vos déclarations, ainsi qu'un tableau de bord pour gérer vos démarches administratives.

Une hotline gratuite a été mise en place afin de répondre à tous vos problèmes d'utilisation du portail, elle est accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00. Le numéro d'appel est indiqué sur la page d'accueil du portail de déclaration.

Nous remercions votre présence à votre disposition pour répondre à vos questions et à vous accompagner au mieux dans cette démarche.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, chers adhérents, nos salutations les meilleures.

Le Directeur Général  
Philippe DIEZ

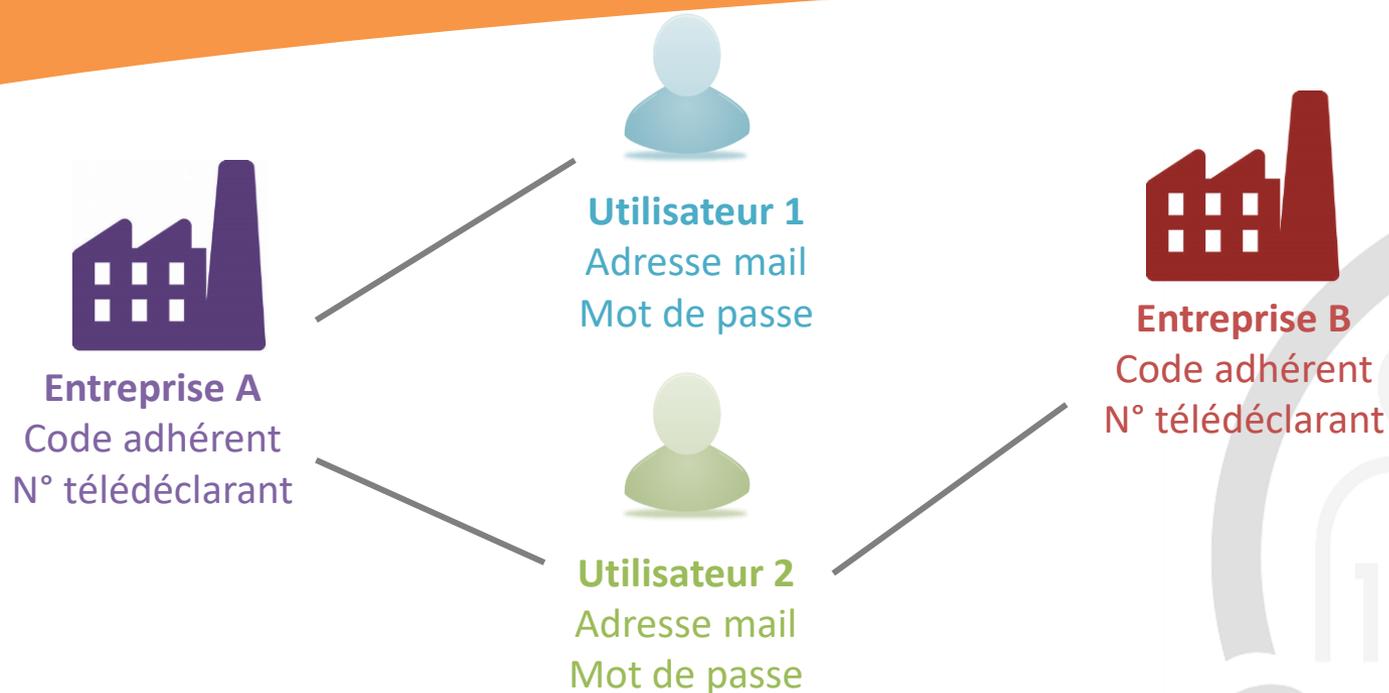
OPSAT Siège administratif  
Allée Hugues-et-Veronique - Zone Technologique  
BP 1000 - 25462 Etupes Cedex  
T. 03 83 82 00 00 / F. 03 83 81 80 24

OPSAT Siège social  
BP 1000 - 25462 Etupes Cedex  
T. 03 83 82 00 00 / F. 03 83 81 80 24

WWW.OPSAT.FR - contact@opsat.fr

▶ Entrez le code adhérent et N° télédéclarant de la nouvelle entreprise, que vous trouverez sur le courrier postal d'OPSAT

# Synthèse – schéma de connexion



Quoi ?	A quoi ça ressemble ?	Où le trouver ?	Et
<b>Code adhérent</b>	5 chiffres ou A_5 chiffres (sauf établissement secondaire avec -01, -02...)	Transmis par courrier postal à l'adhérent (entreprise)	Non modifiable
<b>N° télédéclarant</b>	13 chiffres	Transmis par courrier postal à l'adhérent (entreprise)	Non modifiable
<b>Mot de passe</b>	8 caractères (chiffres et lettres)	Transmis par mail à l'utilisateur ; récupérable par SMS et via le service adm d'OPSAT	Modifiable par l'utilisateur (8 caractères)

# Où trouver code adhérent et n° télédéclarant ?

- ▶ Se reporter au courrier postal d'OPSAT reçu début janvier
- ▶ En cas de non réception du courrier, contactez le service administratif d'OPSAT qui pourra le transmettre par mail (pas de transmission par téléphone)
- ▶ Afin de garantir l'authentification de la personne demandeuse, sera demandé :
  - L'adresse mail d'un compte utilisateur déjà créé pour l'entreprise
  - Ou le n° facture 2019



Prévention & Santé au Travail  
en Franche-Comté

**Etablissement :**  
ENTREPRISE A  
Grande rue  
25 462 ETUPES  
Code adhérent : XXXXX

ENTREPRISE A  
Grande rue  
25 462 ETUPES

Dole, le 18 décembre 2018

Cher Adhérent,

A l'occasion de la déclaration d'effectifs 2018, vous avez été informés de la mise en place du nouveau portail adhérent d'OPSAT afin d'être en conformité avec les différents textes réglementaires publiés dans le cadre de la loi travail, et plus particulièrement, le décret 2016-1908 du 27 décembre 2016 « modernisation de la Médecin du travail ».

Lors de la campagne 2018, certains d'entre vous ont pu rencontrer des difficultés. Nous avons tenu compte de ces difficultés et des différentes remarques qui nous ont été faites. C'est pourquoi, le système d'identification a été amélioré ainsi que l'ergonomie et la facilité d'accès à certaines opérations.

OPSAT permet ainsi à chacun de ses adhérents de disposer d'un espace numérique de prévention dédié, et d'un tableau de bord pour piloter vos démarches santé/sécurité (document unique, diagnostic pénibilité, évaluation du risque chimique, suivi des plans d'actions).

La déclaration annuelle des effectifs, des postes et des risques afférents étant une obligation réglementaire pour tout employeur, nous avons tout mis en œuvre pour vous accompagner au mieux dans cette opération.

**La campagne de déclaration de vos effectifs se déroulera du 7 janvier 2019 au 28 février 2019.**  
Aucun accès n'est possible avant cette date.

Vous pourrez accéder au portail via notre site internet : <http://www.opsat.fr>, et cliquer sur « déclarer votre effectif » dans les actualités ou via l'espace adhérent.

**Vous devrez vous connecter avec le compte utilisateur créé en 2018 (adresse mail et mot de passe).**

A défaut, vous pourrez créer un compte utilisateur via le bouton « se connecter avec mon compte adhérent » et à l'aide des éléments ci-dessous

- Code adhérent : XXXXX
- N°Télédéclarant : XXXXXXXXXXXXX

Lors de l'accès au portail de déclaration depuis le site <http://www.opsat.fr>, vous pourrez télécharger une notice d'utilisation du nouveau portail. Afin de préparer au mieux les informations nécessaires à votre déclaration, nous vous invitons à consulter cette notice avant toute démarche.

Une hotline gratuite a été mise en place afin de répondre à tous vos problèmes d'utilisation du portail, elle est accessible du lundi au vendredi de 8H00 à 17H00. Le numéro d'appel est indiqué sur la page d'accueil du portail de déclaration.

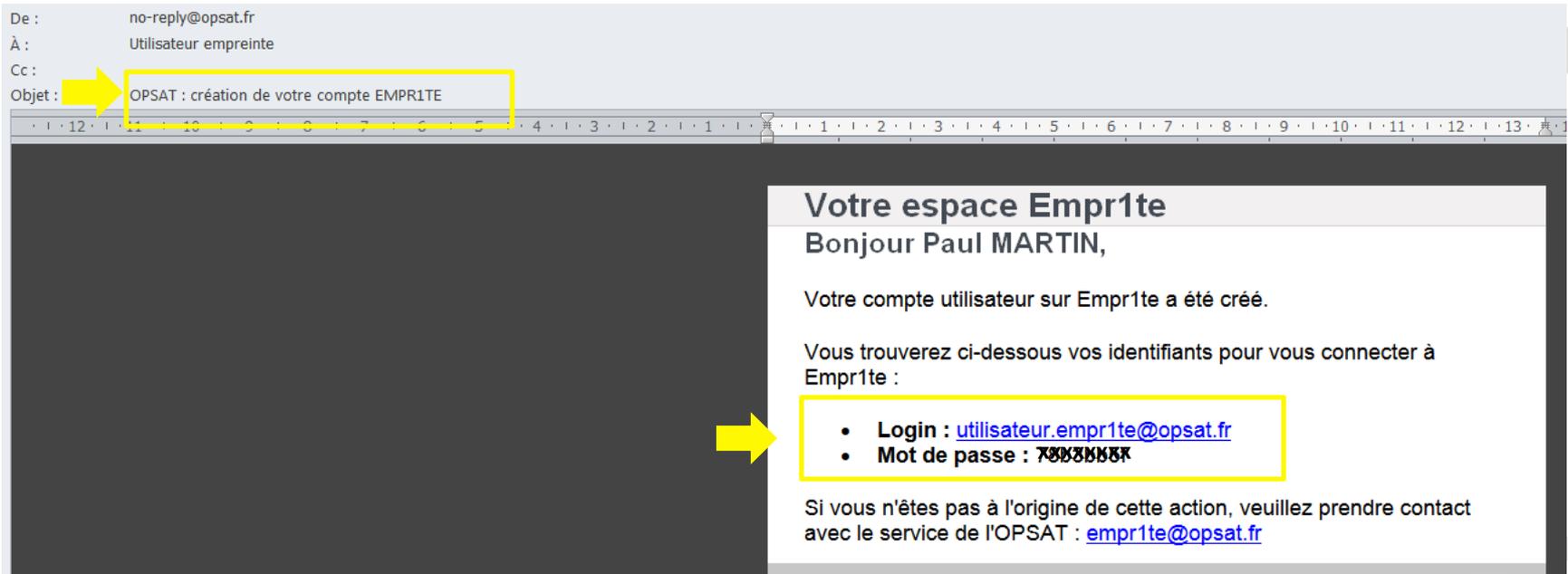
Nous restons bien entendu à votre disposition pour répondre à vos questions et à vous accompagner au mieux dans cette démarche. Dans cette attente, je vous prie d'agréer, chers adhérents, nos salutations les meilleures.

Le Directeur Général  
Pascal LE DEIST



# Où trouver le mot de passe ?

- ▶ Le mot de passe est parvenu à chaque utilisateur par mail



- ▶ Dans le cas où l'utilisateur est affecté à plusieurs entreprises, il utilisera le même mot de passe pour se connecter à l'une ou l'autre des entreprises.
- ▶ Si le mot de passe est perdu, l'utilisateur peut en régénérer un via « mot de passe oublié ».
- ▶ L'utilisateur peut modifier son mot de passe à la première connexion.
- ▶ Si aucun mail n'est parvenu à l'utilisateur, il peut également le récupérer par SMS ou en contactant le service administratif de l'OPSAT.